



## Secteur fédéral CGT de Normandie

5, rue de Buddicum 76300 Sotteville-Lès-Rouen

☎ 02.35.73.34.38 / SNCF: 33.25.24

Fax: 02.35.72.66.79 / SNCF: 33.11.89

✉ [cheminotscgt.normandie@wanadoo.fr](mailto:cheminotscgt.normandie@wanadoo.fr)



⇒ **Monsieur le Président de Région Haute-Normandie**

**Monsieur Alain LE VERN**

**Hôtel de Région**

**5, rue Robert SCHUMAN**

**BP 1129**

**76174 ROUEN Cedex**

Sotteville, le 19 septembre 2013.

### **Objet : Réduction du réseau de distribution.**

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années, la gestion par marché adoptée par l'entreprise publique SNCF se décline par une différenciation de gestion des offres de transport et de ses prestations complémentaires. Ce choix de conduite de la SNCF et de son groupe dépasse l'approche comptable pour imprégner une logique uniquement financière à l'imputation des coûts de fonctionnement. De facto, elle s'établit sur une base d'un rapport de force entre les activités de transport SNCF, des trafics voyageurs que sont « Voyages » et « Proximités » et ce en dehors de toutes les cohérences fonctionnelles et géographiques.

Ce système de cloisonnement structurel et opérationnel tourne le dos, s'oppose, à la mutualisation de toutes les ressources du système ferroviaire, entre activités SNCF. Ce non-sens socio-économique touche l'usage des locaux, l'utilisation des personnels et les moyens matériels. Un choix d'élaboration budgétaire qui génère ainsi une logique prospective de réduction significative des points d'accueil des usagers du transport ferroviaire des axes internationaux, nationaux et régionaux, qu'ils portent des trafics de voyageurs ou de marchandises, en amplifiant la dédicace des moyens de production à des branches d'activités étanches.

Dans un temps où la volonté politique affichée, les exigences collectives en matière d'éco-mobilité, de développement des technologies nouvelles devraient étendre, fluidifier, amplifier les possibilités d'accès à la préparation aux voyages et être contributives d'une meilleure prise en charge des usagers de toutes natures, de toutes catégories socio-économiques... De par ses choix d'orientations et en opposition aux objectifs légitimes précités, la SNCF décide aujourd'hui de la fermeture prochaine des boutiques SNCF. Sur la région, sont ciblés les guichets « externes » du Havre, Sotteville et Rouen. En particulier, la zone *Seine-Sud* de l'agglomération de Rouen verrait une fermeture de deux boutiques : Sotteville, place de l'Hôtel de ville et Rouen, centre commercial Saint-Sever (sachant que d'ores et déjà, la gare d'Oissel fait l'objet de nombreuses journées de fermeture inopinée!).

Ainsi par la présente, les syndicats CGT des Cheminots de Rouen et de Sotteville, vous interpellent sur une décision de la SNCF qui viendrait se placer en nouvel handicap aux développements du transport collectif public, spécifiquement par mode ferroviaire sur la zone *Seine-Sud*. Or l'implantation des boutiques était établie à partir d'une nécessité d'offrir un lien avec le service public ferroviaire en proximité, au plus près des populations en intégrant les spécificités sociologiques. C'est l'argumentation qui avait prévalu à la création des deux boutiques de la Rive-Gauche, dont la création avait engendré des réductions de capacités de distribution dans les gares historiques.

Est-il concevable qu'une entreprise publique, nationalisée, ne soit pas le vecteur des orientations politiques d'éco-mobilité, le facilitateur de la concrétisation d'engagements stratégiques de la collectivité nationale, des volontés des élus en territoire? La SNCF peut-elle contrecarrer toutes impulsions à l'usage pratique des transports collectifs et à leur complémentarité ?

Aujourd'hui, la direction de **notre entreprise** présente le projet de réduction du réseau de distribution comme un cadre contraint par des orientations politiques et reporte ainsi la responsabilité sur les élus nationaux et en territoire. Le constat ne supporte que peu de conteste dans une démocratie de progrès!

Monsieur le Président, comme citoyens, nous sommes attachés aux respects des prérogatives de nos mandatés. Comme cheminots, nous sommes conscients des obligations du service public de répondre aux besoins de la collectivité de façon continue avec la plus importante égalité de traitement géographique et sociale.

Cela doit demeurer le fer de lance des orientations des pouvoirs publics et définir de façon factuelle la stratégie d'entreprise. Face à une opposition de la direction de s'inscrire sur une ligne de développement de l'entreprise nationale, confrontés à un renoncement aux valeurs, piliers, du service public pour des raisons exclusivement mercantiles dont on travaille les conséquences sur les organisations du travail en interne. Il nous paraît incontournable d'user de la capacité de nos élus à intervenir sur les décisions des dirigeants d'une entreprise nationalisée pour stabiliser le service rendu à la population des centres urbains de notre région. En l'espèce, les boutiques de Sotteville et Le Secrétaire Général du Secteur Rouen doivent rester accessibles aux habitants de la Rive-Gauche de l'agglomération rouennaise.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



**G.LALOYER**

**Le Secrétaire Général du secteur**